

**Procédures sanitaires à observer pour la
COMMUNION AUX MALADES A DOMICILE
(à partir du 2 juin 2020)**

PRECAUTIONS GENERALES

- Le port du masque est nécessaire pour le visiteur qui apporte la communion (ministre de la communion) et pour les accompagnants de la personne malade s'ils ne vivent pas sous le même toit.
- On veillera à maintenir les règles de distanciation physique entre les participants. En principe, on prévoit 4 m² par personne dans la pièce.
- On veillera à ce que la célébration soit brève, mais non bâclée.

PRECAUTIONS CONCERNANT LES OBJETS

- Le ministre de la communion prévoit une solution hydro-alcoolique qu'il utilisera en entrant
- Sur la table, on aura placé une belle croix (icône, cierge allumé...) et un corporal. Le ministre de la communion déposera, avec grand respect, la custode contenant l'hostie consacrée.

PRECAUTIONS CONCERNANT LA CELEBRATION

- Le ministre de la communion ne touchera pas la personne malade
- Pour la liturgie de la Parole, le lecteur lira le texte biblique dans son propre livret .
- Au moment de donner la communion à la personne malade, le ministre de la communion se lave les mains avec un gel hydro-alcoolique juste avant et juste après avoir donné la communion. Ceci est encore plus important lorsque la personne ne peut communier que dans la bouche.

PRECAUTIONS APRES LA CELEBRATION

- Si on remet un objet à la personne malade (image, journal paroissial, courrier...) on attendra le temps nécessaire selon la matière (papier, plastique, carton) et les normes sanitaires avant que la personne malade puisse toucher l'objet.
- Avant de partir, le ministre de la communion ou une autre personne désinfectera les chaises sur lesquelles les participants se sont assis, ainsi que les poignées de portes.
- Dans la mesure où l'état de la personne malade le permet, on aérera la pièce où la célébration a eu lieu.